



SAISON 2021 / 2022

ARBITRES

District de la Loire

PV N° 39 DU SAMEDI 21/05/2022

PV CDA du 16 Mai 2022

Président : Pascal REBAUD Tél : 06 14 68 55 67
Vice-Président : Joël SIMON Tél : 06 63 69 23 83
Désignations Seniors : Mustapha BENMESSAOUD Tél : 06 12 56 53 43
Désignations assistants ligue : Franck ANGUAL Tel : 06 64 51 21 67
Désignations foot loisirs : Raphaël LEBLANC Tél : 06 88 86 94 27
Responsable pôle formation : Victor Pereira 06 16 98 37 18
Responsable Observations : Jean-Pierre BERNE Tél : 06 20 18 00 26
Vérifications rapports : Yassin AMCHACHTI : 06-17-01-97-54
Responsable Administratif / Secrétaire : Denise AZNAR Tél district : 06 82 48 06 96
Contrôle Administratif Seniors (impayés) : Franck ANGUAL Tél : 06 64 51 21 67
Intendant CDA : Daniel DOSNON Tél : 06 79 63 85 28
Trésorier : Raphaël LEBLANC Tél : 06 88 86 94 27
Représentant des Arbitres à la commission de Discipline : Christian AURAND Tél : 06 98 40 81 79

Nous vous demandons d'avoir le contact direct avec votre interlocuteur, les messages sur répondeur ne seront pas pris en considération.
Lorsque vous avez une information concernant votre rencontre (inversion du match, ou non déroulement de la rencontre).
Merci de faire suivre l'information à votre désignateur au cas où une modification d'arbitre est faite.

REUNION RESTREINTE **COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE**

Section lois du jeu du 03 mai 2022

Présents : P. REBAUD (Président), D. AZNAR, J. SIMON, V. PEREIRA, F. REBAUD.
DOSSIER SAISON 2021/2022

RESERVE TECHNIQUE DEPOSEE PAR :

Le club de FC ROCHE SAINT GENEST pour faute technique d'arbitrage

Niveau : 1/2 finale coupe de la Loire U15

Match du : 01/05/2022

Rencontre : **ROCHE St GENEST - ETRAT LA TOUR** (score final 3 - 4).

La commission dit,

- Après examen des pièces versées au dossier, après lecture du rapport de Mr l'arbitre Ugo GEORGES, il ressort que :
A la 71^{ème} minute de jeu (score au moment du fait de jeu 3-3) le club de L'Etrat la Tour sollicite Mr l'arbitre pour faire rentrer le joueur N°15 Mr Tristan CHALAYE en lieu et place du joueur N°7 Mr Owen FEUILLASTRE alors que le club de l'Etrat La Tour a déjà utilisé 3 remplaçants à savoir :

Mr Elyes AGFAR (N°12) à la 30^{ème} minute en lieu et place du joueur N°8 Mr Yazid BOUKHEMAL

Mr Jawad CHERRAD (N°13) à la 61^{ème} minute en lieu et place du joueur N°3 Mr Selim TIR

Mr Amine SAOUAB (N°14) à la 70^{ème} minute en lieu et place du joueur N°9 Mr Darri TIFRA

- Attendu que la réserve n'a pas été déposée conformément aux dispositions de l'article 146 des Règlements Généraux FFF, à savoir dans le cas présent à l'arrêt de jeu conséquence de la décision contestée (du 4^{ème} changement effectué par le club de l'Etrat la Tour) sur un fait de jeu où l'arbitre est intervenu, mais au contraire le club de Roche Saint Genest a laissé reprendre le jeu pour poser la faute technique au 1^{er} arrêt de jeu suivant ledit 4^{ème} remplacement contesté.

Cependant il ressort du déroulement des événements et après analyse que l'infraction a potentiellement pu avoir une incidence sur le résultat final de la rencontre avec l'utilisation par le club de l'Etrat la Tour de remplaçants supplémentaires.

Cependant, la Commission Départementale d'Arbitrage et sa section « lois du jeu » déclarent la réserve recevable sur le fond mais irrecevable sur la forme.

-DECISION :

- la section lois du jeu (Commission Départementale d'Arbitrage) **DECLARE LA RESERVE IRRECEVABLE SUR LA FORME** et donc déclare le résultat du match acquis sur le terrain.

- Elle transmet le dossier à la commission sportive des jeunes pour homologation du résultat de la rencontre.

FORMATION CANDIDATURE **LIGUE JEUNES ET SENIORS**

Les formations Ligue sont programmées aux dates suivantes **23/05, 30/05.**

Les arbitres du groupe promotionnel sont convoqués aux mêmes dates (présence obligatoire).



SAISON 2021 / 2022

ARBITRES

District de la Loire

Tél : 04-77-92-28-73

A L'ATTENTION **DE TOUS LES ARBITRES MAJEURS**

La CDA rappelle à tous les **arbitres MAJEURS** (jeunes arbitres MAJEURS et séniors) qu'ils doivent fournir **OBLIGATOIREMENT** **une échographie cardiaque** demandée depuis maintenant 3 saisons (délai accordé par la commission fédérale médicale).

Nous allons bientôt arriver à l'échéance de ce délai (30 juin 2022).

A tous ceux qui ne l'ont pas encore fournie, il faut réellement le faire dans les plus brefs délais.

Sachez que passer **le délai du 30 juin 2022** en l'absence de l'échographie cardiaque, les arbitres non en règle seront dans l'impossibilité de valider leur demande de licence (faite par le club) tant qu'ils n'auront pas régularisé la fourniture de cet examen.

ATTENTION DE NE CONFONDRE ELECTROCARDIOGRAMME ET ECHOGRAPHIE CARDIAQUE **CE SONT DEUX EXAMENS DIFFERENTS.**

La CDA compte sur chacun d'entre vous pour vous assurer que vous êtes en règle sur ce point et ceci dans le but d'éviter les difficultés lors de la prochaine saison.

RAPPEL: l'échographie cardiaque est à fournir une seule fois dans votre carrière d'arbitre sans aucune notion de limite de validité. Si vous l'avez déjà fourni vous n'êtes pas concernés par ce rappel.

PAS D'ÉCHOGRAPHIE CARDIAQUE pour les jeunes arbitres MINEURS.

Comptant sur la prise en considération de ce rappel IMPORTANT.

COURRIERS

M. Pantano Charly : Lu noté.

M. Slaimi Nader : Lu noté.

M. Chalabi Yacine : Lu noté changement d'adresse.

M. Busalli Cedric : Lu noté.

M. Rhila Said : Lu noté.

Football Club de Regny : Lu noté demande d'arbitre pour la rencontre contre l'USRA du 22 mai c'est la délégation de Roanne qui fera le nécessaire.

IMPAYES

M. Laidouni Abdalah : Dossier traité.

CONVOCATION ARBITRE

M. Boniface Frédéric : Vous êtes convoqués **le Lundi 30 mai 2022 au District de la Loire à 19h** pour affaire vous concernant.

IMPAYES

M. Boyer Stéphane : Lu noté indispo jusqu'au 15 mai.